



Amiens le 20 mars 2008

Philippe DECAGNY  
Secrétaire Général

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
De l'Education Nationale  
BP 2607  
80026 AMIENS CEDEX

Objet : nouvelles instructions relatives à l'organisation de la consultation sur les nouveaux programmes de l'école primaire

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous venons de prendre connaissance des appels téléphoniques adressés à certaines écoles du département.

Nous tenons à vous exprimer notre plus vif désaccord sur cette modification de dernière minute qui va affecter le fonctionnement des écoles et avoir des répercussions sur le service des enseignants.

Nous sommes particulièrement étonnés de cette nouvelle injonction ministérielle alors que les consignes écrites envoyées aux administrations locales, via la note du 28 février 2008 du DGESCO, précisait qu'il devait s'agir d'une demi-journée « libérée ».

Matériellement il est difficile, voire impossible, de modifier maintenant, à une date aussi tardive la veille, l'organisation de cette demi-journée. Les mairies comme les parents ont été prévenus, tout a été prévu en conséquence. Quelle est la crédibilité de l'Education Nationale dans ce cadre ?

Les représentants du SE-UNSA national ont interpellé le cabinet du Ministre pour dénoncer la méthode mais aussi pour appeler à revenir au dispositif antérieur.

Nous vous demandons solennellement d'annuler ces nouvelles directives qui n'ont d'ailleurs eu aucune traduction écrite.

En tout état de cause, si vous maintenez ce changement, nous exigeons que l'administration fournisse un document expliquant l'annulation de cette ½ journée afin que nous transmettions cette information aux familles. Ce n'est pas aux collègues d'assumer la responsabilité de cette modification.

Par ailleurs, nous appelons nos collègues à appliquer la consigne syndicale suivante :

**« Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du département de la SOMME, participeront à la consultation sur les nouveaux programmes selon les instructions écrites reçues de leur IEN. En revanche, ils refusent d'organiser un conseil des maîtres extraordinaire supplémentaire qui alourdirait davantage leur travail et compliquerait considérablement leurs tâches. Par ailleurs, dans un souci de crédibilité du service public d'éducation, nous ne pouvons cautionner ce retournement de situation si tardif qui perturbe complètement le fonctionnement des écoles prévu initialement et pour lequel les parents et mairies avaient été prévenus, s'organisant ainsi en conséquence. »**

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.